23me Année N 55 17 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX: RUE NEUVE, 17 — Lundi 2 & Mardi 3 Juin 1879

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»
» » Un an . . . 50.»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

BIBLIOTHÈQUE R.F.

ROUBAIX, 2 JUIN 1879

DISCOURS

PRONONCÉ HIER A LILLE A LA DISTRIBUTION DES PRIX DU CONCOURS RÉGIONAL PAR M. LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

Messieurs,

La solennité qui nous réunit aujourd'hui est une de celles où le ministre de l'agriculture et du commerce a sa place marquée, et comme il m'était impossible d'assister à tous les concours régionaux de France, j'ai choisi ceux de Marseille et de Lille, placés aux extrémités opposées de notre territoire.

Lorsque MM. les sénateurs et les députés de votre département, d'accord avec M. le préfet et M. le sénateur maire de Lille, m'ont fait l'honneur de m'adresser leur invitation, je l'ai acceptée, quoique l'on ait pu dire, sans hésitation et sans arrière pensée.

Je savais cependant que je me trouvais en présence de populations industrielles, manufacturières et agricoles dont la majorité ne partage pas les opinions économiques que je m'efforce de faire prévaloir au nom du gouvernement que j'ai l'honneur de représenter. Mais je savais aussi que ces populations laborieuses, intelligentes, sont libérales et tolérantes, qu'elles aiment la libre discussion et préfèrent, à coup sûr, l'expression loyale d'une opinion sincère à l'expression alambiquée d'une opinion douteuse.

Je suis donc venu au milieu de vous plein de confiance, déterminé à vous dire le fond de ma pensée, considérant tout subterfuge comme indigne de moi, ne cherchant à vous arracher ni applaudissements, ni flatteries, et ne vous demandant que la permission de vous parler un instant avec la plus entière franchise.

Eh bien ! oui, messieurs, vous qui représentez l'industrie manufacturière et agricole dans la région du Nord, vous-êtes, dit-on, — pour me servir de l'expression consacrée, — protectionnistes, moi je suis libre-échangiste.

Ne croyez pas cependant que je sois un sectaire farouche, un théoricien fanatique voulant tout asservir à la rigueur d'un principe absolu. Non ! J'ai passé de trop longues années dans le monde des affaires pour ne pas tenir compte des circonstances, des nécessités et des conditions de chaque industrie — mais, d'une façon générale, je crois à la liberté commerciale comme je crois à toutes les libertés ; — j'ai plus confiance dans la facilité des échanges que dans les restrictions et les entraves. Je crois à l'harmonie des grandes conceptions humaines, et je ne puis admettre comme une calamité publique, le résultat légitime et naturel des travaux gigantesques exécutés par tous les peuples de la terre pour franchir la distance qui les sépare.

Mais dira-t-on, pourquoi donc aborder un terrain qui nous divise et du premier mot soulever une question irritante ? Ah ! messieurs, c'est que je réponds, je le sais, je le sens aux intimes pensées de la plupart d'entre vous ; c'est que, aujourd'hui, il n'est pas permis au ministre de l'agriculture et du commerce de ne pas vous entretenir du sujet de vos légitimes et constantes préoccupations. Et d'ailleurs, ce n'est pas en les écartant que l'on résout les problèmes — c'est au contraire en les abordant avec résolution.

L'on m'a reproché déjà de m'être expliqué avec trop de hardiesse, de n'avoir pas mis assez de réserve dans mes réponses aux observations et aux demandes qui m'ont été présentées par diverses délégations.

Reproche étrange, en vérité ! Et que devrait-on penser d'un ministre qui, appelé à s'expliquer sur des questions nettes et précises, déguiserait le fond de sa pensée, masquerait la politique économique qu'il entend suivre, au nom du gouvernement, et qui donnant une apparente satisfaction à tout le monde, s'exposerait, en fin de compte, à ne satisfaire personne ?

Non, le gouvernement de la république n'a rien à cacher et ne veut rien cacher, il aspire ardemment au contraire à faire cesser l'état d'incertitude qui pèse depuis trop longtemps sur le régime futur auquel seront soumises nos transactions internationales.

Le pays, en effet, attend avec impatience le vote du nouveau tarif des douanes que l'un de mes prédécesseurs, l'honorable M. Teisserenc de Bort, a déposé en janvier 1878 sur le bureau de la Chambre des députés et qu'une commission spéciale étudie depuis cette époque.

Cette commission s'est livrée, vous le savez, à la plus vaste et la plus minutieuse enquête qui ait jamais été faite en semblable matière, et elle poursuit son œuvre avec un zèle et une ardeur infatigables.

Cette enquête a produit une vive agitation dans tous les centres industriels, agricoles et commerciaux ; mais il ne faut pas s'en plaindre, car c'est une agitation féconde dont le travail est à la fois et la cause et le but.

Je ne puis pas, vous le comprendrez, messieurs, entrer dans les détails que comporte un aussi vaste sujet. Je ne puis pas vous dire non plus quand l'œuvre de la commission sera terminée, puisque son achèvement ne dépend pas du gouvernement. Mais ce que je puis vous affirmer, c'est que nous ferons tous nos efforts pour hâter la solution si impatiemment attendue. Ce que je puis ajouter encore, c'est qu'il y a lieu d'espérer qu'une entente s'établira entre les pouvoirs publics, puisque la grosse question des traités de commerce paraît avoir été résolue dans un sens conforme à la pensée du gouvernement, c'est-à-dire en faveur du principe des traités.

Ah ! c'est ici que le désaccord va s'accentuer avec plusieurs d'entre vous ; car je sais que les traités de commerce rencontrent de nombreux adversaires dans votre région.

L'on affirme que ces traités ont ruiné l'industrie nationale; l'on compare les importations d'aujourd'hui avec les importations d'autrefois; l'on constate qu'elle ont augmenté dans d'énormes proportions — ce qui n'a rien d'étonnant pour certaines marchandises, qui étaient absolument prohibées avant 1860.— L'on se prend à regretter les jours heureux de cette prohibition qui rendait les industriels maîtres absolus du marché intérieur. L'on se plaint des bas prix auxquels sont descendus la plupart des produits, et par une contradiction soudaine, l'on constate que les consommateurs n'ont rien gagné aux traités de commerce depuis qu'ils existent. attendu que le prix de toutes choses a singulièrement augmenté.

Passons aux exportations, d'habiles statisticiens démontrent, à grand renfort de chiffres, qu'elles n'ont pas suivi depuis les traités, la progression qu'elles suivaient autrefois; mais ils ne tiennent pas compte du mouvement qui s'est instantanément produit d'une année à l'autre et ils oublient de dire que leurs comparaisons portent sur des données inégales, car les évaluations des marchandises ont été, vous le savez, fort abaissées depuis quelques années par la commission dite des valeurs. Ils oublient que, précisément, l'absence des traités nous a fait perdre l'un de nos plus importants marchés d'Outre-mer. — Ils oublient enfin que l'Alsace, hélas ! est aujourd'hui une terre étrangère, que son exportation ne figure plus sur nos états de douanes, et que les marchandises qu'elle nous envoie augmentent le chiffre de nos importations. Or, pour se rendre un compte exact des effets produits par un changement de régime, il faut avoir des bases fixes, car autrement l'on s'exposerait à commettre de graves erreurs.

Au surplus, je n'ai pas l'intention, Messieurs, d'entamer une polémique qui ne serait point à sa place. Ces questions seront examinées et traitées dans le Parlement avec l'ampleur qu'elles comportent ; je veux constater seulement l'immense accroissement de notre commerce international depuis 1860, et la prospérité incontestable qui en a été la conséquence, prospérité dont l'industrie du Nord a eu sa large part.

Sans doute, cet immense accroissement dans la production et dans la richesse nationales n'a pas eu pour cause unique le régime des traités, et je reconnais qu'il faut l'attribuer en grande partie à l'établissement des chemins de fer et à l'amélioration de toutes nos voies de communication.

Mais, messieurs, cette facilité même, donnée à grands frais aux transports des marchandises, ne devait-elle pas avoir pour corollaire indispensable l'abaissement des barrières commerciales !

A quoi servirait, en effet, de percer les montagnes, d'endiguer les rivières, de creuser des ports si, par d'infranchissables obstacles de douane, l'on empêchait le trafic en vue duquel ces grands travaux ont été faits ?

L'on rencontre, il est vrai, des philosophes commerciaux — j'en ai entendu — qui soutiennent hardiment la thèse du chacun chez soi.

— Qu'avons-nous besoin disent-ils, des étrangers ? Qu'ils gardent leurs produits, nous garderons les nôtres !

Ce langage qui vous paraît sans doute excessif est cependant le fond même du système de la protection à outrance auquel par un enchaînement logique et une fois sur la pente, on est fatalement entraîné.

Eh bien ! messieurs, je vous demande ce que deviendraient certaines industries, l'industrie cotonnière notamment, si, par un juste retour des choses d'ici bas, toutes les matières premières, y compris le coton, étaient gardées par les pays qui les produisent ?

Ah ! vraiment, l'on s'étonne que ce soit précisément les représentants des industries les plus invinciblement tributaires de l'étranger, qui se montrent les plus réfractaires aux relations avec l'étranger.

Et cependant on les écoute, on leur donne souvent raison, surtout en temps de crise. Dans les moments difficiles, en effet, on oublie la prospérité passée, l'on ne voit que les souffrances présentes, tout devient un sujet d'accusations et de reproches ; l'on s'aigrit, l'on s'agite, l'épouvante s'empare des meilleurs esprits et, sans examiner les faits dans leur réalité, l'on préconise des remèdes qui, je n'hésite pas à le dire, seraient pires que le mal.

Voyons, en effet, messieurs, quelle est la situation de notre commerce extérieur. L'année dernière n'a certes pas été une année favorable à ma thèse. C'est au contraire et de beaucoup la plus défavorable des vingt dernières années.

Examinons-la cependant :

Nous avons importé, en 1878 pour de produits étrangers.	4,400,974,000 f.
Et nous n'avons exporté à l'étranger que pour de nos produits.	3,369,807,000 f.
Les importations l'ont donc emporté de sur les exportations	1,091,167,000 f.

Cet excédant formidable ne s'était encore jamais produit.

Eh bien ! messieurs, quand on décompose ces chiffres, l'on voit que cet excédant porte tout entier sur des produits d'une indispensable nécessité.

Et l'on voit par contre que l'exportation de nos produits fabriqués l'emporte de beaucoup sur l'importation de ces mêmes produits venant de l'étranger.

Cette exportation s'élève en effet à 1,867,142,000 fr., tandis que les importations n'ont atteint que 665,890,000 f., soit une différence à notre avantage de 1,201,252,000 f., mais en revanche, nous avons importé pour 1,300,000,000 fr. de denrées alimentaires et de matières premières nécessaires à l'industrie en plus de nos propres exportations.

Or, messieurs, cette différence à quoi la devons nous ? Hélas ! c'est en grande partie au mauvais état successif de nos récoltes, et vous voudrez bien reconnaître avec moi que le relèvement des droits de douanes n'aurait pas contribué à les rendre meilleures.

Vous reconnaîtrez aussi que le travail national n'a point à se plaindre, au moins dans sa généralité, puisque nos exportations de produits fabriqués ont dépassé, comme on vient de le voir, de 1,200 millions le chiffre des importations.

Eh bien ! Messieurs, supposons un instant qu'il n'y ait pas eu de traités ; que de part et d'autre, nous ayons été soumis aux tarifs généraux ; que, par suite, et par application du système, chaque pays ait gardé ses produits fabriqués, que serait-il arrivé. Nous aurions été débarrassés de 665 millions de marchandises provenant des fabriques étrangères, mais nous aurions gardé pour 1,867 millions des nôtres. — Total : 1,200 millions d'affaires en moins pour le travail national. Voilà le résultat que nous aurions obtenu.

Reste maintenant la question des denrées et celle des matières premières. Il est entré beaucoup de céréales, je le reconnais. — Mais devons-nous le régretter ? N'est-il pas heureux, au contraire, que nous ayons pu compenser par des arrivages de l'étranger l'insuffisance de nos récoltes ? Et quand même le régime de l'échelle mobile aurait existé comme autrefois, n'aurions-nous pas été dans la nécessité de descendre au dernier degré de cette échelle pour subvenir à l'alimentation de nos populations ?

Sans doute, il est cruel, il est douloureux de songer que nos braves agriculteurs si laborieux, si dévoués, ne trouvent pas toujours la juste rémunération de leurs rudes labeurs ! Sans doute, ils sont dignes du plus grand intérêt et de toute notre sollicitude : mais, Messeurs, l'alimentation publique n'est-elle pas la plus impérieuse des nécessités ? Et croyez-vous qu'il soit bien facile de prélever un impôt de quelque importance sur le pain de chaque jour ?

Et puis ne l'avons-nous pas vu fonctionner ce système auquel on voudrait nous ramener ? Nous nous rappelons les sacrifices que les grandes villes étaient obligées de s'imposer alors qu'il existait encore.

Nous nous rappelons les souffrances de nos populations, et il ne faudrait pas remonter bien loin dans notre histoire pour y trouver le lugubre récit de la famine qui les décimait.

L'agriculture était-elle au moins plus riche et plus prospère qu'aujourd'hui, alors que ses produits étaient protégés par des tarifs élevés et mobiles ? Si l'on vous répond affirmativement, n'en croyez rien, car c'est le contraire qui est la vérité.

Oui, j'affirme, et je pourrais le démontrer par des chiffres, que jamais la moyenne du prix de l'hectolitre de blé n'est descendue aussi bas, depuis les traités de 1860, qu'au temps de l'échelle mobile. Et quant aux bestiaux, qui oserait soutenir qu'ils ont jamais atteint les prix auxquels ils sont parvenus aujourd'hui ? J'ai eu sous les yeux un tableau de la moyenne du prix des viandes vendues à la criée depuis 1849 jusqu'en 1879 duquel il résulte que ce prix n'a pas cessé d'augmenter : il était de 87 fr. les 100 kilos en 1849, de 114 fr., en 1859 de 128 fr. en 1860, et il est aujourd'hui de 170 fr. environ. Voilà la vérité.

Je sais bien que tout n'est pas bénéfice ; que les fermages sont plus chers et que les salaires de main-d'œuvre ont sensiblement augmenté par suite de l'insuffisance du personnel agricole. Ah ! c'est là qu'est le mal dont souffre l'agriculture. L'absence de bras ! Si au lieu d'entasser des millions d'individus qui végètent dans les grands centres de population, nous parvenions à les fixer au village ; si, par l'enseignement agricole introduit dans l'enseignement primaire, nous parvenions à les retenir aux champs et à leur faire apprécier, comme elle mérite de l'être, la noble profession d'agriculteur, nous rendrions à l'agriculture un service plus grand, à coup sûr, qu'en relevant plus ou moins tous les tarifs de douane.

Aussi, messieurs, c'est là que tendent nos efforts. Il n'est pas de sacrifice que le gouvernement ne soit disposé à solliciter des Chambres, bien certain de les obtenir, pour augmenter les moyens d'instruction de nos populations des campagnes. Dans ce riche pays de Flandre, où la culture est si belle, et qui étale les produits merveilleux que nous avons admirés tout à l'heure, certes la science a déjà fait depuis longtemps son œuvre.

Les cultivateurs flamands n'ont pas attendu la création de nos enseignements pour mettre à profit tous les progrès de la culture moderne ; mais ce qui leur manque, comme partout, ce sont des auxiliaires intelligents, et c'est là ce qu'il importe de leur procurer. Nous espérons y parvenir en préparant les enfants aux travaux de culture, par l'enseignement à l'école primaire des premiers éléments de la science agricole. Un projet de loi, dû à l'initiative d'un membre du Sénat, est en ce moment soumis aux Chambres, et j'ai tout lieu d'espérer qu'il ne tardera pas à être définitivement voté.

Je ne me fais pas d'illusion, cependant, et je n'ai pas la prétention de croire qu'il y ait là un remède immédiat aux souffrances actuelles et réelles de l'agriculture. Non, mais je suis convaincu que la sollicitude des pouvoirs publics pour tout ce qui touche à l'enseignement agricole, à la propagation des méthodes nouvelles, aux encouragements de toutes sortes, aura pour effet de préparer à nos populations des campagnes, un avenir plus sûr et meilleur que tous les relèvements de tarifs.

Ce que je puis affirmer, dans tous les cas, c'est que loin d'avoir été nuisible à l'agriculture, le régime des traités de commerce lui a été favorable, car ses produits ont augmenté dans des proportions énormes et comme prix et comme quantité ! Il est bien vrai, hélas ! que, depuis deux ans, les choses ont quelque peu changé d'aspect et que, pour le moment, nos cultivateurs ne sont pas heureux. Mais, comme le disait naguère un illustre ministre à la tribune : « Nous ne sommes maîtres ni de la pluie ni du beau temps. » Il faut patienter, attendre que le ciel nous soit plus clément, et ne pas trop nous hâter de changer une législation qui nous a donné de longues années d'une incontestable prospérité.

En ce qui concerne les matières premières, je n'aurai pas grand chose à dire, car vous avez tous conservé le souvenir de la mémorable campagne entreprise par l'illustre M. Thiers en 1872, quand, pressé par la nécessité d'assurer à notre trésor d'indispensables ressources, il proposait un impôt de douanes sur les matières exotiques nécessaires à l'industrie. Vous vous rappelez les protestations qui s'élevèrent de toutes parts, et la résistance acharnée de tous les centres industriels et manufacturiers.

L'on sentait bien, comme on le sent encore aujourd'hui, qu'il est impossible de grever les produits naturels nécessaires à l'industrie, sans nuire à son développement.

Et quand, momentanément vaincue par l'opiniâtre volonté de l'illustre homme d'Etat, la majorité de l'Assemblée nationale consentit à voter les tarifs proposés, l'on vit apparaître aussitôt les drawbacks, les admissions temporaires, les acquits-à-caution, les primes, l'exercice, tout le cortége enfin de formalités et d'entraves qui est la conséquence de l'élévation des tarifs de douane.

Permettez-moi de faire en passant, une remarque qui n'est pas inutile ; c'est que les plus chauds partisans des tarifs élevés sont toujours les premiers à demander des mesures exceptionnelles pour échapper à l'application des tarifs qu'ils ont sollicités. Ainsi, les métallurgistes, qui protestent avec tant d'énergie à la seule pensée d'un abaissement quelconque des droits énormes qui pèsent sur les fers étrangers, réclament avec non moins d'énergie la faculté d'introduire en franchise les fers qui leur sont nécessaires pour certains travaux.

Que résulte-t-il, Messieurs, de ces observations, peut-être un peu longues ? C'est que la majoration des tarifs ne saurait être appliquée ni aux matières premières ni aux denrées alimentaires, que nous ne pourrions l'appliquer qu'aux produits fabriqués sans courir le risque de représailles fatales à notre industrie et à notre commerce d'exportation.

Je reconnais cependant que certaines industries sont dans un état de souffrance incontestable. L'industrie du coton est du nombre, et s'il était possible de lui faire, comme je l'ai dit récemment à des délégués de votre région, une situation à part, je vous assure que j'en serais enchanté, mais vous devez bien comprendre, messieurs, que le gouvernement est obligé de tenir compte de tous les intérêts.

A côté des grandes usines et des manufactures qui se plaignent avec raison peut-être de la concurrence étrangère, il y a une foule d'autres industries disséminées sur tous les points de notre territoire, qui vivent de l'exportation et qui ne peuvent être sacrifiées. Elles n'ont pas pour les soutenir des représentants influents et remuants, mais elles n'en existent pas moins, ce sont elles qui, en grande partie, alimentent ce chiffre de près de deux milliards de produits fabriqués dont je vous parlais tout à l'heure, et qui mérite considération.

Toutes ces petites industries où se révèlent incessamment le goût et le génie créateur de la France ont aussi leurs moments de crise et de chômage, mais comme elles ne sont pas groupées dans de grands ateliers, leurs souffrances isolées passent souvent inaperçues.

En sont-elles moins dignes d'intérêt ?

Assurément, Messieurs, personne parmi vous ne le pense.

Si je me suis permis d'entrer aussi avant dans les questions que soulèvent les tarifs de douane, ce n'est point, soyez en convaincus, pour le vain plaisir d'entrer en polémique avec d'éminents esprits, d'excellents patriotes qui ne partagent pas mon opinion Non, c'est pour faire entrevoir les difficultés

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix*
DU 3 JUIN
— 20 —

LA VIEILLESSE DE MONSIEUR LECOQ

Par M. F. du Boisgobey

PREMIÈRE PARTIE

M. LECOQ se dérobe

I.

Il eut cependant l'attention de faire un détour pour ne pas effacer les anciennes, et, quand il arriva sous la fenêtre, l'agent supérieur lui dit en souriant :

— Bravo ! mon cher Tolbiac. Voilà ce qui s'appelle une entrée savante. Un novice aurait traversé tout droit.

Le policier par vocation ne répondit pas, mais il monta, non sans hésiter encore un peu, les marches du perron et il entra.

Le chef et le commissaire l'attendaient dans le corridor.

— Entrez là, lui dit l'agent supérieur en ouvrant la porte du salon. Nous avons à causer avant de nous mettre à la besogne.

M. Tolbiac se laissa pousser dans la pièce qui précédait le boudoir, et les deux magistrats l'y suivirent.

— De quoi s'agit-il donc ? demanda-t-il en rabattant le collet de sa pelisse.

On vit alors sa figure, qu'il avait tenue soigneusement cachée depuis qu'il était descendu de voiture.

C'était celle d'un homme de quarante à quarante-cinq ans, une figure complètement rasée, dont les traits réguliers n'exprimaient rien que la froideur et l'indifférence.

Son front n'avait pas une ride, sa bouche n'avait pas un pli, son nez droit et mince n'avait pas de physionomie.

Le menton carré et proéminent accusait, il est vrai, une fermeté de caractère assez prononcée, mais les yeux gris manquaient de flamme et le regard était presque doux.

Le teint était uni et un peu bistré ; les lignes du visage avaient la correction et la rigidité d'un buste taillé dans la pierre dure.

Du reste, M. Tolbiac était de taille moyenne, ni gros, ni mince ; ni sa tournure, ni sa prestance n'avaient rien de particulier.

On eût dit que la nature l'avait fabriqué tout exprès pour qu'il pût jouer, sans être reconnu, une foule de personnages différents.

C'est un avantage précieux pour un policier, et il n'était pas impossible que son physique eût contribué à déterminer sa vocation.

Ce jour-là, cependant, l'aspirant à la succession administrative de M. Lecoq paraissait un peu moins impassible que de coutume.

Ses yeux perçants semblaient chercher à lire dans ceux du chef de la sûreté et sa voix avait une intonation moins sourde que de coutume quand il demanda pourquoi on le faisait venir.

— Vous ne vous en doutez pas un peu ? demanda le chef de la sûreté en se frottant les mains.

— Pas le moins du monde, répondit froidement le *detective* émérite. A moins qu'il ne s'agisse de la succession O'Sullivan, sur laquelle M. le préfet m'a fait demander des renseignements la semaine dernière.

— Et que vous tirerez au clair en retrouvant les héritiers, j'en suis bien convaincu, mon cher Tolbiac.

Mais, pour le moment, il est question de tout autre chose, et jamais nous n'aurons une meilleure occasion de recourir à vos talents.

— Mes talents sont tout à votre service.

— Tant mieux, car tout à l'heure en vous voyant hésiter devant la grille, j'avais craint...

— Quoi donc ?

— J'avais craint que vous ne fussiez pas disposé à nous aider. Vous aviez l'air d'un homme qui marche à contre-cœur.

— Je ne refuse jamais une affaire avant de la connaître, et j'en suis encore à savoir quelle est celle que vous voulez me confier.

— C'est juste, et je vais...

— Si je me suis fait un peu prier pour sortir du fiacre, c'est que votre numéro 29 est un sot.

Au lieu de faire arrêter le cocher au bout de la rue, il vient débarquer à la porte d'une maison où j'aurai probablement à revenir plus d'une fois, car je suppose que vous ne m'y avez pas appelé sans motif.

Je ne me souciais pas d'être remarqué par les voisins et j'ai pris le temps de relever le collet de ma pelisse...

— Vous avez eu cent fois raison, mon cher maître, et je laverai la tête à Piédouche. Il baisse décidément, ce garçon-là.

Venons au fait.

Il n'est pas possible que vous n'ayez déjà entendu parler de l'affaire de la malle...

— Où on a trouvé un cadavre de femme... rue du Champ-de-l'Alouette, dit lentement M. Tolbiac. Oui... on m'en a dit quelques mots hier à la préfecture, où j'étais allé pour cette recherche des héritiers O'Sullivan..... mais je ne connais pas les détails.. Cependant, je sais qu'il y a un muet ou soi-disant tel, et l'affaire me paraît intéressante.

Il parlait en détachant ses phrases l'une après l'autre, avec précaution, comme il avait marché dans la cour.

— Plus intéressante encore que vous ne pouvez le croire, dit le chef de la sûreté, surtout pour vous. Elle rentre tout à fait dans votre spécialité. C'est une affaire anglaise, au moins par un côté.

Vous plairait-il de vous en charger ?

A cette proposition, Tolbiac resta impassible, et ne se pressa point de répondre.

— Vous pensez donc, demanda-t-il après un silence, que vous aurez besoin de recourir à un auxilliaire ?

— Absolument. Nos numéros sont bons quand il s'agit de pincer un *cheval de retour* ou un *escarpe* de profession. Ici, nous avons à travailler dans le grand monde. Ils n'y feraient rien qui vaille. Il nous faut un homme en dehors de *la maison*.

— Mais... vous avez M. Lecoq... il réunit, ce me semble, toutes les conditions que vous cherchez.

— Lecoq maintenant boude à l'ouvrage. Il a sa fortune faite et il ne veut plus se mêler de rien.

— Il le dit, mais si j'allais sur ses brisées...

— C'est lui-même qui m'a parlé de vous, et il vous a chaudement recommandé.

— Je ne croyais pas qu'il fût si bien disposé pour moi.

— Vous vous trompiez. Lecoq apprécie le mérite, et le vôtre est de premier ordre. Ainsi, mon cher Tolbiac, vous n'avez aucun prétexte pour refuser. L'affaire est exceptionnelle, vous en tirerez honneur et profit, car la prime sera très-large.

Ainsi, c'est convenu, n'est-ce pas ? Vous acceptez ?

— Avant de vous répondre, permettez-moi de vous demander d'abord où vous en êtes, dit évasivement Tolbiac.

— Je vais vous conter en deux mots tout ce qu'il vous importe de connaître, c'est-à-dire l'exposition de la pièce. Le reste, nous le verrons ensemble, parce que je ne veux pas influencer vos impressions.

Donc, voici. La femme est inconnue. L'examen du corps n'a fourni aucune indication utile, et nous en étions encore à chercher l'endroit où le coup s'était fait quand on a eu l'idée de lâcher le muet pour le filer. C'est lui qui nous a amenés, et vous allez voir tout à l'heure, en visitant la maison, qu'il ne nous a pas mis sur une fausse piste.

Vous en savez maintenant à peu près autant que moi. Décidez-vous.

— Mon cher maître, répondit Tolbiac après avoir un peu réfléchi, j'accepte... à une condition.

— On vous donnera ce que vous voudrez.

— Ce n'est pas ce qui me préoccupe ; mais, si je m'en mêle, je veux avoir carte blanche.

— Vous savez bien que nous ne mettons jamais de bâtons dans vos roues.

— Je le sais, mais cette fois j'ai besoin de plus de latitude encore. Je viens d'envisager l'affaire et je la comprends d'une certaine façon. Je veux la mener tout seul et comme je l'entendrai.

— Cela ne souffrira aucune difficulté.

— Vos agents feront ce que je leur dirai et rien de plus.

On ne me demandera jamais pourquoi j'agis dans tel ou tel sens et on ne m'obligera pas à employer tel ou tel moyen que je jugerai mauvais. En un mot, je serai maître absolu dans la direction des recherches.

— Combien vous faut-il de temps, à votre appréciation, pour les mener à terme ?

— Un mois. Si, dans un mois, je ne vous ai pas livré l'assassin tout prêt pour la cour d'assises, je remettrai l'affaire à l'administration.

— C'est dit, mon cher Tolbiac. J'ai consulté mes chefs et je suis sûr qu'ils approuveront la convention que je passe avec vous.

A partir de ce moment, vous êtes général en chef. Moi, je n'ai plus qu'à vous fournir des renseignements et je vais commencer par vous montrer quelque chose qui vous intéressera.

A suivre